



La Base Aérienne de Villacoublay à l'écoute des riverains



Le vendredi 23 octobre 2009, j'ai accueilli sur la base aérienne **Monsieur Poisson**, député des Yvelines et membre de la Commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale. Celui-ci était **accompagné d'une délégation d'élus** de communes survolée par notre activité aérienne.

Après une présentation de la base aérienne et de ses missions, une table ronde rassemblant les unités aériennes hélicoptères et les élus a permis à chacun d'exposer ses difficultés ou ses contraintes.

Une visite de l'Escadron Hélicoptères 03.067 et une présentation des moyens dédiés à la mission MASA (Mesures actives de sûreté aérienne) ont clôturé cette journée.

Un mois plus tard, le mercredi 25 novembre 2009, j'ai réuni dans cette même volonté de communication et d'échanges, **Monsieur Loison**, Conseiller général des Yvelines et maire de Vélizy ainsi que des élus et des responsables d'associations de cette commune.

Ces visites, très appréciées, assurent non seulement une meilleure compréhension par les populations riveraines des missions de la base aérienne mais **permettent également de sensibiliser davantage les unités aériennes et les équipages aux répercussions de leur activité sur les riverains.**

Colonel Thierry Combet
Commandant la base aérienne 107 - Villacoublay



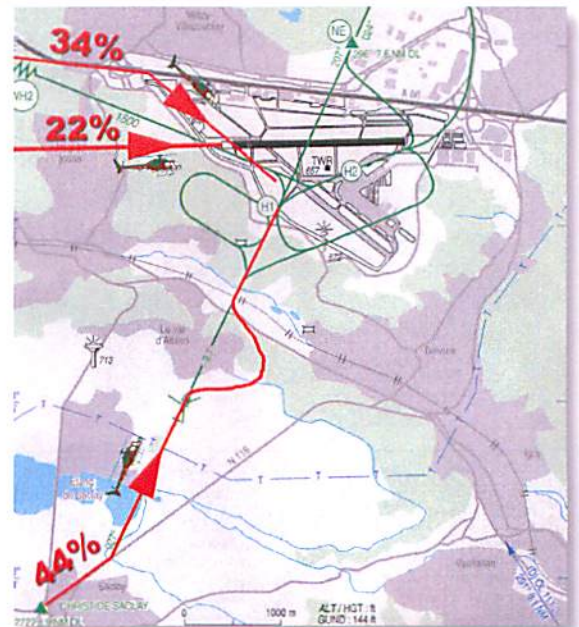
Bilan de l'activité aérienne 2009

Le trafic pour l'année 2009 a été sensiblement identique à celui de 2008 avec près de 19 000 mouvements à destination ou au départ de la plateforme pour un total général de 31 000. Ces chiffres montrent une fois de plus que **près du tiers des aéronefs survolant notre emprise ne sont pas au départ ou à destination de Villacoublay** mais transitent par notre zone ou à destination de l'aérodrome de Toussus-le-noble.

Sur les 19 000 mouvements concernant directement la BA 107, **60 % ont été réalisés en heures ouvrables et 40 % en heures non ouvrables** c'est-à-dire le week-end ou en semaine entre 21h et 7h. 54% étaient des mouvements avions et 46% des mouvements hélicoptères.

Enfin, s'agissant du vol basse altitude, **la répartition des retours de nuit des hélicoptères basés est de :**

- 44% par Saclay
- 34% par WH2
- 22% dans l'axe de piste à l'ouest



Présentation d'une unité : la Section Aérienne de la Gendarmerie

Unité pionnière des formations aériennes de la gendarmerie dès leur création (1953), d'abord à Satory puis à Villacoublay, la SAG de Villacoublay est l'une des 28 unités (22 en métropole et 6 outre-mer) que compte aujourd'hui la gendarmerie nationale.

Armée par 18 personnels (7 pilotes, 7 mécaniciens de bord-treuilistes et 4 personnels complémentaires), la SAG met en oeuvre des appareils biturbines de nouvelle génération obéissant aux dernières normes européennes en matière de niveau de bruit : EC 145 et EC 135.

Les 53 aéronefs de la gendarmerie répartis sur le territoire ont vocation à accomplir, dans la troisième dimension, toutes les missions dévolues à la gendarmerie par le législateur : police judiciaire (recherche de malfaiteurs, enquêtes, ...), police administrative (surveillance générale, services d'ordre, maintien de l'ordre, recherches de personnes disparues...), sécurité routière (surveillance des axes, police

des flux, ...), assistance et sauvetage notamment en milieu spécifique (montagne, mer, outre-mer).

Leur implantation commande souvent une orientation opérationnelle particulière : aussi, les hélicoptères de la SAG de Villacoublay sont-ils tournés essentiellement vers les missions de sécurité publique sur tous les départements de la grande couronne parisienne mais assurent aussi la projection plus ou moins lointaine d'éléments d'intervention à forte valeur ajoutée (GIGN, RAID, institut de recherche criminologique, etc.).



L'arrivée récente de l'EC 135, dont la SAG de Villacoublay est pourvue, démultiplie encore les

capacités de la gendarmerie grâce aux équipements modernes dont cet hélicoptère est doté. La caméra notamment permet de travailler dans le domaine visible comme dans celui de l'infrarouge en capturant des images d'une grande qualité et tout en assurant la furtivité de l'aéronef (invisible et inaudible).

CCE (Commission Consultative de l'Environnement ou Communication, Concertation, Elaboration de solutions palliatives aux gênes sonores)

Le 14 février 2001, le ministère de la défense et le ministère chargé de l'environnement ont signé un protocole particulier relatif à la lutte contre les gênes sonores aux abords des aérodromes militaires.

Ce protocole traduit la volonté des ministres signataires de définir et de conduire des actions communes ou concertées visant à préserver au mieux l'environnement sonore des aérodromes d'Etat par :

- le renforcement du dialogue et de la coopération entre les deux ministères,
- l'élaboration d'une charte de qualité de l'environnement sonore sur chaque aérodrome militaire,
- la mise en place d'un organe de concertation, de suivi et de propositions conjoint aux deux ministères, spécialisé dans le domaine de la réduction des gênes sonores.

La Base Aérienne 107 s'inscrit dans cette démarche et a récemment proposé aux Préfectures des Yvelines et de l'Essonne la création d'une Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Villacoublay ainsi que l'élaboration d'une charte qualité de l'environnement sonore s'articulant autour de trois axes :

- la **communication**, qui consiste à fournir aux signataires de la charte toutes les informations et explications relatives à l'activité aérienne de la plate-forme,
- la **concertation**, en donnant, par la dite charte, une tribune aux municipalités proches et aux différentes associations de riverains,
- l'**élaboration** de solutions palliatives et innovantes dans le domaine des gênes sonores.



Coordonnées du chef de cabinet du commandant de base, chargé des relations avec les riverains en matière de gênes sonores
tél : 01 45 07 30 30

courriel : osa.ba107@inet.air.defense.gouv.fr